

Bavière

Réponse à l'appel du Comité international en faveur des prisonniers en Sibérie.

L'appel du Comité en faveur des prisonniers en Sibérie, nous a valu du Comité central de la Croix-Rouge Bavaroise, la lettre suivante, que nous nous empressons de publier.

CROIX-ROUGE BAVAROISE

*Section
des*

Prisonniers de guerre

Munich, le 5 janvier 1920.

« En réponse à votre appel, nous avons l'honneur de vous communiquer que, sous réserve de l'approbation du Comité central des Sociétés de la Croix-Rouge allemande à Berlin, nous nous empressons d'apporter à votre action en faveur des prisonniers en Sibérie, notre collaboration dans la mesure des moyens à disposition.

« 1. Nous nous proposons de verser une contribution en argent de 10,000 mk. Il nous est malheureusement impossible de dépasser ce chiffre, le solde des collectes faites en octobre 1918 étant peu considérable et devant être affecté à des tâches pressantes et d'importance considérable. Par un entrefilet dans notre bulletin, nous avons préconisé le projet d'inaugurer une souscription nationale en faveur des prisonniers.

« 2. Le Comité a transmis votre appel au Gouvernement bavarois, avec la demande instante d'autoriser une collecte par voie de la presse, ainsi que d'accorder une subvention gouvernementale et des secours en médicaments, en matériel de pansement et en vêtements, secours à prendre sur les stocks en possession de l'administration militaire bavaroise.

« 3. Nous nous déclarons d'accord pour que la distribution de ces secours se fasse par les délégués de la Croix-Rouge qui se trouvent actuellement sur place en Sibérie.

Bavière

« Nous nous empresserons de communiquer par la suite le résultat de nos démarches et nous vous prions d'agréer l'expression de notre parfaite considération.

Comité central

Section des prisonniers de guerre »

Réponse au questionnaire du Comité International sur la situation des Croix-Rouges

(Avril 1919) ¹.

I. *Nombre d'adhérents, membres actifs, associés, etc.*

35,263 membres (1918).

9,303 membres de colonnes sanitaires.

II. *Effectif du personnel volontaire.*

30 collaborateurs (au Bureau central).

Effectif du personnel rétribué.

30 collaborateurs (au Bureau central).

Les affaires de la société ont été gérées pendant la guerre par le « Comité bavarois pour les secours volontaires aux malades en temps de guerre » (Bayerisches Landeskomitee für freiwillige Krankenpflege im Kriege). Les chiffres ci-dessus se réfèrent donc à celui-ci. Des données plus complètes ne sont pas à notre disposition.

III. *Ressources financières.*

a) *Cotisations des membres* : néant.

b) *Subvention gouvernementale* : des subsides d'Etat ont été accordés pendant la guerre au Comité pour un total de mk. 3,247,837.94.

c) *Dons et legs* : ne peuvent être indiqués actuellement.

¹ Voy. *Bulletin international*, t. L, 1919, p. 576.

Bavière

d) *Participation sur vente de certains produits* : néant.

e) *Impôts, etc.* : néant.

f) *Divers* : néant.

Les fonds à disposition proviennent des contributions des sociétaires et des souscriptions. Les ressources totales du Comité pendant la guerre se sont élevées à mk. 12,716,861.87.

IV. *Budget annuel.*

Budget 1918 : mk. 1,981,647.06.

V. *Fonds de réserve.*

La fortune des comités locaux de la Société bavaroise de la Croix-Rouge en 1918 était de mk. 1,180,127.70.

La fortune du Comité central, en 1918, était de mk. 1,998,381.23.

Fortune des sections de prisonniers de guerre rapatriés et fonds de l'empereur Guillaume : mk. 922,753.08.

Au total mk. 4,401,262.01. Il convient d'ajouter une part non encore définie de la fortune du « Landeskomitee », au total de mk. 2,800,000.

VI. *Fortune sociale.*

Fortune immobilière de la Société bavaroise de la Croix-Rouge : 19 postes de secours sanitaires. La valeur des bâtiments, du mobilier ne peut être indiquée actuellement.

VII. *Publications périodiques ou autres.*

Bulletin de la Société bavaroise de la Croix-Rouge.

VIII. *Nombre et désignations des établissements hospitaliers, asiles, sanatoriums, etc. dépendant de votre Société.*

Hôpitaux : 445 avec 30,557 lits.

Maisons de convalescence et sanatoriums : 409, avec 9,551 lits.

Au total : 853 institutions, avec 40,108 lits.

La plupart de ces hôpitaux sont indivis avec l'Association bavaroise des femmes.

Bavière

IX. *Quelle est la situation de votre Société vis-à-vis de l'Etat ?*

Les relations de la Croix-Rouge bavaroise et du Service sanitaire de l'Etat sont uniquement du ressort du Landeskomitee, lequel dépend directement du ministère de la Guerre.

En ce qui concerne l'hygiène générale et le service de secours la Société bavaroise de la Croix-Rouge recevait jusqu'à présent les instructions du ministère de l'Intérieur bavarois.

X. *Nombre et désignation des comités régionaux, locaux ou coloniaux.*

8 sous-comités.

216 associations locales.

229 colonnes sanitaires.

XI. *Relations de ces Comités avec le Comité central au point de vue des finances, du personnel, etc. :*

Ils sont indépendants ; des subsides volontaires sont accordés.

XII. *Publications de ces Comités : néant.*

L'activité de la Croix-Rouge en temps de guerre est dirigée par le « Comité bavarois pour les secours volontaires aux malades et blessés de la guerre ». Ce Comité a la direction de toutes les associations travaillant sous l'insigne de la Croix-Rouge. L'activité de la Société bavaroise de la Croix-Rouge coïncide pour la plupart du temps avec celle de ce Comité. Les données ci-dessus se rapportent, sauf indication particulière, uniquement à la Société de la Croix-Rouge.

En répondant aux questions relatives au nombre d'adhérents, personnel de bureau, fortune, nous nous sommes basés sur le rapport pour l'année 1918. Quant aux hôpitaux, le chiffre indiqué représente le nombre le plus élevé atteint au courant de la guerre.